

<https://www.snetap-fsu.fr/Prestations-sociales-pour-les-ACB-la-liste-des-EPL-et-des-Etablissements-d.html>



Prestations sociales pour les ACB : la liste des EPL et des Etablissements d'Enseignement Supérieur en

2022 Date de mise en ligne : mercredi 5 janvier 2022

- Les Dossiers - Action sociale -

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

2022 : Une liste encore largement insuffisante !

<https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png> **Liste 2022 des Etablissements**

La liste des EPL et Etablissements d'Enseignement Supérieur 2021 : peut mieux faire !

<https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png> **Liste 2021 des Etablissements**

La note de service pour la procédure d'inscription des EPL et Etablissements d'Enseignement Supérieur :

<https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png> **Nds adhésion 2021**

La liste 2020 : Cet arrêté liste les EPL et les Etablissements d'Enseignement Supérieur qui, pour l'année 2020, se sont inscrits dans le dispositif permettant aux Agents Contractuels sur Budget de bénéficier d'une ou plusieurs prestations sociales. La liste est loin d'être exhaustive !

Un arrêté du 24 décembre 2019 pris pour l'application de l'article 4-1 du décret du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État précise la liste des établissements concernés, au titre de l'année 2020, par la dérogation prévue à l'article 4-1 du décret de 2006 et, pour chacun d'eux, les prestations d'action sociale interministérielle auxquelles les agents de l'État rémunérés sur leur budget peuvent prétendre. Pour rappel, l'article 4-1 du décret de 2006 prévoit que l'ASI peut bénéficier aux agents publics de l'État rémunérés sur le budget des établissements publics nationaux à caractère administratif et des établissements publics locaux d'enseignement". Toutefois, "ce bénéfice est conditionné à la contribution des établissements au programme du budget général comprenant les crédits de l'ASI, à due concurrence des effectifs bénéficiaires".

Le SNETAP-[FSU](https://www.snetap-fsu.fr) appelle tous les EPL et Etablissements d'Enseignement Supérieur à s'engager dans ce dispositif. Il mandate tous ses représentant.es des personnels pour porter cette légitime revendication.

Consulter ici la liste des EPL et Etablissements d'Enseignement Supérieur :

<https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png> **Action Sociale 2020 : liste des Etablissements**